



## Cession SCI familiale

-----  
Par Jujub244

Bonjour,

Pour vous décrire la situation, nous avons acheté avec ma compagne et mes parents notre résidence principale via une SCI. À l'époque nous ne pouvions assumer seul l'acquisition d'un bien et mes parents était d'accord de nous aider sous condition qu'ils soient remboursé tôt ou tard).

Cela fait maintenant 7 ans que nous avons acheté cette maison et nous voudrions avec ma femme, racheter la part de mes parents.

Concernant le prix de cession, mes parents n'ont pas fait ça sur le but de tirer des bénéfices et sont d'accords de vendre leur parts au prix d'achat. Est-ce possible ?

Merci.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout est possible. Le seul écueil est fiscal.

Il faut donc bien vérifier si le "prix d'achat" est très différent du "prix du marché".

Dans ce cas la différence est considérée comme une donation de vos parents, ce qui devra être acté par le notaire à toutes fins utiles (succession/séparation/revente/etc)